

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JANVIER 2014

Le conseil municipal, dûment convoqué le 6 janvier 2014, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Dominique PETRONE, maire.

Etaient présents : Jacky NOUET –Corinne DECOLLONGE–Christophe LAMBERT – Corinne TAPONAT - Christèle JOSSERAND- Murielle BARBECOT

Excusés : Georges SILVESTRE – Christophe COQUART – Jean-Pierre FONTIBUS

Absents : Magali TAFARO – Patrick DER-KEVORKIAN – Franck ALBANESE

Secrétaire de séance : Corinne DECOLLONGE

Le compte-rendu de la dernière séance n'apporte aucun commentaire.

AVENANT LYONNAISE DES EAUX

Messieurs LAURENT et BOURGEY présentent l'objet de leur proposition d'avenant ainsi que l'état des lieux de la station d'épuration lors de la première année du contrat. Les inventaires et contrôles de fonctionnement ont mis en évidence d'importants dysfonctionnements au niveau de la station d'épuration. L'objet de l'avenant est de réactualiser les points suivants :

- guichet unique, redevance suite à la nouvelle réglementation « construire sans détruire »
- création du SIG (aucun plan n'a été fourni par l'ancien concessionnaire du réseau)
- aménagement du plan de renouvellement suite aux importants dysfonctionnements de la station d'épuration.

Monsieur BIOT de l'agence G2C, également présent, a étudié dans le cadre de sa mission cette proposition d'avenant et confirme la présentation de la LYONNAISE DES EAUX.

Monsieur le maire rappelle que les différents courriers adressés à la NANTAISE DES EAUX au sujet des dégradations sur les équipements de la station d'épuration ainsi que la demande de fourniture et mise à jour du SIG sont restés sans réponse à ce jour. En revanche un nouveau rendez-vous a été accepté par le directeur de la NANTAISE DES EAUX pour début février auquel assisteront Messieurs PETRONE, NOUET, SILVESTRE, BIOT et LAURENT.

Monsieur le Maire espère régler ce litige qui modifierait la proposition d'avenant.

INDEMNITE FORFAITAIRE POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES

Monsieur le maire rappelle le départ de la responsable de la médiathèque, Sandrine DEGOIRAT, pour cause de mutation. Nathalie GRIMAL a été recrutée en commun avec la commune de Villars les Dombes. Le temps de travail hebdomadaire à 12 heures reste inchangé. Elle prendra ses fonctions le 1^{er} février.

Du fait de sa présence 1 samedi sur 2, le secrétariat de mairie pourra à nouveau être ouvert au public tous les samedis.

Concernant le régime indemnitaire, Madame GRIMAL ne peut prétendre à l'Indemnité d'Administration et de Technicité (attribuée à tous les agents de la collectivité) en raison de son grade, c'est pourquoi il est proposé d'instituer l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires. La base annuelle est de 857,82 € pour 35 heures, à laquelle peut être affecté un coefficient multiplicateur compris entre 0 et 8.

Après en avoir délibéré, l'assemblée accepte à l'unanimité d'instituer cette prime pour les grades d'assistants de conservation ainsi que rédacteur, cette délibération abroge celle du 9 juin 2009.

REFORME DE L'URBANISME

Monsieur le maire informe l'assemblée du désengagement de l'Etat pour l'instruction des autorisations d'urbanisme depuis le 1^{er} janvier 2014. La communauté de communes CENTRE DOMBES envisage de recruter un ou plusieurs agents afin d'assurer cette instruction pour les communes. Mais il faudra compter 6 mois à un an afin que ce service soit totalement opérationnel.

QUESTIONS DIVERSES

M. PETRONE :

- présente l'information sur l'urbanisation qui va être prochainement distribuée auprès de la population. Madame TAPONAT et Messieurs NOUET et LAMBERT désapprouvent cette diffusion. Monsieur le Maire informe que le même type d'information a été fait sur la commune de Villars les Dombes.
- présente la demande de Monsieur MARTIN pour louer le logement au-dessus de la mairie moyennant un loyer mensuel de 300 €. L'assemblée accepte cette demande sous réserve que ce soit à titre précaire. Le bail sera soumis à la prochaine séance de conseil municipal.
- transmet la demande de l'association SMHA pour participer au vin d'honneur lors de la fête de la SAINT MARCEL. 10 bouteilles seront données, l'association percevant déjà une subvention.
- informe sur les orientations 2014 de la communauté de communes.

MME DECOLLONGE :

- fait le point sur l'organisation des rythmes scolaires pour la rentrée prochaine. Des contacts sont pris auprès d'intervenants. Les grandes lignes devraient pouvoir être communiquées lors de la prochaine séance de conseil.
- demande si l'accueil du relais assistantes maternelles à la médiathèque pourrait se dérouler un vendredi par mois. La responsable de la médiathèque travaillant les vendredis matin, cela ne devrait poser aucun problème.

M.LAMBERT demande si la mairie a reçu un devis pour le curage des fossés, Monsieur NOUET précise que rien n'est arrivé pour le moment.

La séance est levée à 23h 30.